



Frais de transaction pour les voyages d'affaires du gouvernement

CONFIDENTIEL : Cette information ne doit pas être divulguée à des tiers.

Le gouvernement du Canada a toujours payé des frais de transaction liés à la réservation de voyages d'affaires. Jusqu'à tout récemment, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada assumait ces frais au nom des ministères et organismes. Les ministères n'avaient donc pas à compter ces frais dans leurs dépenses de voyage. Toutefois, depuis les bouleversements qu'a connu l'industrie du voyage et les nouvelles pratiques de gestion adoptées par le gouvernement du Canada, les frais de transaction ne sont plus gérés de façon centrale. Ce document vise donc à faire tomber le mythe selon lequel les ministères, qui profitaient de services de réservation «gratuits», doivent maintenant payer le «gros prix» pour ces mêmes transactions.

Contexte

Jusqu'en avril 2003, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) assumait tous les frais de transaction imposés par les différents transporteurs (avion, train ou autres), utilisant des fonds recueillis auprès de l'industrie du transport aérien par le biais de commissions ou de rabais directs. Ces commissions ont permis de financer l'ensemble des transactions de voyage faites auprès d'une agence, y compris tous les frais de transaction de voyage imputés au gouvernement. C'est pourquoi les ministères n'étaient pas du tout au courant de l'existence de ces frais.

Les événements du 11 septembre 2001, doublés d'un ralentissement économique, ont eu pour effet de changer considérablement l'industrie du voyage, et les transporteurs aériens ont dû réduire les commissions et les rabais qu'ils offraient à leurs clients. À la suite de cette réduction, les revenus du Ministère ont malheureusement chuté. Les ministres du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) ont donc commandé à TPSGC et au SCT d'établir un service de voyage facturé à l'utilisation. Les ministères et organismes doivent ainsi payer eux-mêmes les frais de transaction pour leurs réservations de voyage.

Le nouveau modèle

C'est maintenant chose connue, les services de voyage *ne sont pas* gratuits. Cependant, il est aussi important de comprendre que les ministères auraient à payer des frais de transaction de toute façon, et



ce, peu importe le fournisseur ayant décroché le contrat pour fournir les nouveaux services de voyage du gouvernement.

Selon le nouveau modèle, deux types de frais de service sont imputés aux ministères lors d'une réservation□

1. frais d'agence,
2. supplément imposé par le gouvernement du Canada.

Par exemple, lorsqu'un voyageur fait une réservation auprès d'un transporteur (avion, bateau ou train) par l'entremise de la nouvelle agence de voyage à service complet, on lui facture 43,70\$ (plus la TPS) par transaction. Il s'agit d'un montant minime par rapport aux tarifs standards de l'industrie. En effet, il en coûte actuellement entre 50 \$ et 70 \$ par transaction pour effectuer une réservation auprès d'un transporteur pour un voyage d'affaires.

En plus des frais d'agence, le voyageur se verra imposer un supplément de 15 \$ (la TPS n'est pas applicable). Ces frais additionnels ne s'appliquent qu'aux réservations pour les transports par avion ou par train et sont imputés aux ministères pour chacune des transactions effectuées. Ce sera d'ailleurs le cas pour les quatre prochaines années, et ce, afin de rembourser l'emprunt de 19 millions de dollars requis pour financer la mise en œuvre des nouveaux services de voyage dans le cadre de l'Initiative des services de voyage partagés (ISVP). Ce prêt a été approuvé par le SCT et appuyé par différents ministères et organismes.

Réduction de frais à l'horizon

Nous travaillons étroitement avec l'entrepreneur en vue d'améliorer les services de voyage qui sont actuellement offerts. De plus, comme la mise en œuvre de la modernisation des voyages au gouvernement du Canada va bon train, les frais de transaction pourraient diminuer. La mise en place d'un nouvel outil de réservation en ligne permettra aussi aux employés de faire des réservations à un taux de 20\$ (plus la TPS) par transaction, plus le supplément temporaire de 15 \$. Une utilisation accrue de l'outil de réservation en ligne à l'échelle du gouvernement pourrait également permettre de consentir des rabais aux ministères sur chaque transaction.

On prévoit que le prêt consenti par le SCT aura été remboursé après la quatrième année du contrat. Dès lors, le gouvernement du Canada abolira le supplément, et les ministères pourront s'attendre à des frais de transaction d'aussi peu que 19\$ par réservation faite au moyen de l'outil de réservation en ligne – un montant dérisoire par rapport aux tarifs standards de l'industrie. En plus de profiter de frais moins élevés, les voyageurs du gouvernement du Canada auront à leur disposition un nouvel outil de gestion des demandes de remboursement, qui permettra d'automatiser et de simplifier le travail, mais aussi d'économiser temps, argent et énergie.

À propos de l'ISVP

L'Initiative des services de voyage partagés (ISVP) est un projet du gouvernement du Canada dirigé conjointement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Pour en savoir plus sur l'ISVP et Travel AcXess Voyage, rendez-vous à l'adresse <http://bmsvg.gc.ca>.